

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT 27 RUE DU MAQUIS SURCOUF SECTION A I N° 41

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,  
Vu la demande d'alignement de Maître Dimitri LETHIAIS relative à la propriété de Mr Pierre DEPREZ sise 27, rue du Maquis Surcouf cadastrée section A I n° 41 à Pont-Audemer,  
Vu l'article L 112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'absence de plan d'alignement,

ARRETE :

Article 1 : En l'absence de plan d'alignement, l'alignement actuel peut être conservé en ce qui concerne la parcelle cadastrée section A I n° 41 bordant la rue du Maquis Surcouf (V.C. n° 508).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Préfecture de l'Eure et notifiée au pétitionnaire.

Fait à Pont-Audemer, le 15 juillet 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

  
Richard DUCLOS



Département  
EURE

Commune :  
PONT-AUDEMER

Section : AI  
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/500  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 28/06/2024  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Accusé de réception en préfecture  
02 F 2007 7329 0024051415: 0024051415  
Date de télétransmission : 15/07/2024  
Date de réception en préfecture : 15/07/2024  
Ce plan est géré par le service foncier suivant :  
SDIF DE L'EURE

Centre des Finances publiques PLACE  
DE LA DEMI LUNE 27405  
27405 LOUVIERS CEDEX  
tél. 02 32 25 71 13 - fax  
plgc.270.louviers@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

